

L'an deux mil quinze, le six du mois de Mars à 20 h 00 le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Claude DABERT, Maire.

La séance a été publique.

Présents : Mmes et MM. DABERT Jean-Claude, PELISSIER Alain, FREITAS Manuel, DESSAIGNE Marc, JACOB Chantal, PEGAS Paulo, ANGLARET Pascal et PASTRE Annie

Absents excusés : MM MALLET Philippe, BARROT Jean-François et Mme COUVE Christine

Mme PASTRE Annie a été élue secrétaire de séance.

M. le Président a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

PRESENTATION ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 (Commune – Assainissement et CCAS)

Présentation du Compte Administratif de la Commune par Chantal JACOB

Présentation du Compte Administratif Assainissement par Annie PASTRE

Présentation du Compte Administratif du CCAS par Alain PELISSIER

Les 3 comptes Administratifs sont acceptés à l'unanimité

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2014 (Commune – Assainissement et CCAS)

Les comptes de gestion dressés par Monsieur Bruno FLATRES, Trésorier d'Issoire sont validés à l'unanimité.

TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE ET BUDGETAIRE

Suite à la mise en place des télétransmissions des actes avec la Préfecture, Sous-Préfecture et Trésorerie, il est nécessaire de faire le choix d'un organisme agréé par la Préfecture.

Monsieur le Maire présente la documentation de l'**Association AICRI** pour leur produit **ADULLACT**.

Il est donc choisis de passer par cette association. Monsieur le Maire est autorisé à procéder au règlement annuel de 170.00 € d'adhésion et de signer la convention avec l'association ainsi que la Sous-Préfecture.

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE LA PLACE DES TILLEULS – RUE DES JEAN – RUE CENTRALE ET IMPASSE DU LAVOIR

Suite à l'ouverture des plis du 3 mars 2015 par la Commission d'Appel d'Offre, le critère principal retenu étant le Prix, Monsieur le Maire présente les résultats de la Commission à l'ensemble du Conseil.

- Ent COLAS – CTPP : 84 907.00 HT
- Ent CHEVALIER : 89 988.25 HT
- Ent CHALEIX : 89 166.00 HT
- Ent BILLET : 97 255.50 HT
- Ent CYMARO : 87 801.00 HT
- Ent VERDIER : 74 877.50 HT

Le choix de l'**EURL VERDIER** pour le chantier est validé pour un montant de **74 877.50 HT**.

Monsieur le Maire est chargé de faire les courriers des candidats non retenus et dans le temps légal, le courrier à l'entreprise retenue.

CONTRAT A DUREE DETERMINEE DE DROIT PRIVE

Monsieur le Maire fait part à l'ensemble du conseil qu'en période d'accroissement temporaire d'activité, de surcroit de travail ou de renforcement d'équipe, il faut faire un Contrat à Durée Déterminée de Droit Privé. Pour cela il faut que l'ensemble du Conseil donne l'autorisation au Maire de faire les contrats et de procéder aux règlements des salaires qui en découleront.

Monsieur le Maire est donc autorisé à faire le recrutement et les contrats pour les contrats à Durée Déterminée de Droit Privé.
Cela est rétroactif au 1^{er} Février 2015.

Cela est validé à l'unanimité.

BUREAU DE VOTE – ELECTIONS DEPARTEMENTALES

DIMANCHE 22 MARS 2015

- 8h00 / 10h30 : DABERT Jean-Claude – JACOB Chantal – BARROT Jean-François
- 10h30 / 13h00 : MALLET Philippe – ANGLARET Pascal
- 13h00 / 15h30 : PASTRE Annie – DESSAIGNE Marc
- 15h30 / 18h00 : PELISSIER Alain – FREITAS Manuel et DABERT Amélie

DIMANCHE 29 MARS 2015

- 8h00 / 10h30 : PASTRE Annie – PEGAS Paulo – JACOB Chantal
- 10h30 / 13h00 : MALLET Philippe – DESSAIGNE Marc – ANGLARET Pascal
- 13h00 / 15h30 : DABERT Jean-Claude – BARROT Jean-François
- 15h30 / 18h00 : PELISSIER Alain – FREITAS Manuel et DABERT Amélie

CIVISME : L'ensemble du Conseil Municipal remarque le manque de civisme pour les chiens en liberté et surtout pour les déjections canines qui se trouvent dans les rues de Solignat.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

La séance est levée à 21 h 45